

TOURAINNE PROPRE

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU LE 20 DECEMBRE 2017, A 18h00. A LA MAIRIE DE NOTRE-DAME d'OE

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président

M. DATTEE, Vice-Président

Mmes LEMARIE (suppléante de M. Massot), PLOQUIN,

MM. BABARY Loïc, BARONE (suppléant de M. Hurel) , CARREAU, CHALON (suppléant de Mme Schalk-Petitot) , FENET , HOULARD , OFFRE, UHART, VALLEE.

ABSENTS EXCUSES:

M. TRYSTRAM, Vice-Président

Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT

MM. AUGIS, CLEMOT, DELETANG, DOURTHE, HAMON, HUREL, JOUZEAU,

MARAIS, MASSARD, MASSOT, RITOURET,

M. BREGEGERE, Trésor Public

M. FRAILLON, Touraine Propre

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mme AROCHE,

M. Chalon est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

I- ACTUALITES

M. le Président présente et commente un diaporama présentant l'usine du SYVEMAD dans les Hauts de France, réalisé suite à la visite d'élus de Tours Métropole Val de Loire (TMVL).

Il indique que le conseil métropolitain de TMVL a approuvé à l'unanimité (2 abstentions), le lancement d'une délégation de service public pour la construction d'une telle UVOM sur l'agglomération.

Il se félicite de cette décision suite à un long travail d'étude conduit par Touraine Propre.

M. Vallée fait observer que le process utilisé par le SYVEMAD privilégie la méthanisation ce qui conforte ses observations sur la délibération de TMVL concernant ce projet.

Celle-ci mentionnait le terme « d'éventuellement ».

M. le Président confirme que la méthanisation est une réponse possible pour la valorisation des ordures ménagères dans un contexte où l'incinération et l'enfouissement sont devenus impossibles. L'appel à projets qui va être lancé permettra de recueillir les propositions des groupes les plus adaptées à notre territoire.

II – ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

POINT 1 – MISE A DISPOSITION D’UN RESPONSABLE TECHNIQUE PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Historique :

Depuis 2003, le suivi technique du Syndicat est assuré par un agent de Tour(s)plus sur la base moyenne de 40 % d’un temps complet.

Cette mission est actuellement assumée par Damien Fraillon depuis le 1^{er} juillet 2016.

Afin que le syndicat Touraine Propre puisse fonctionner sur le plan technique, il conviendrait de pourvoir ce poste.

Au titre de l’année 2018, la mise à disposition serait la suivante : 40 % d’un temps plein.

Le syndicat Touraine Propre remboursera à Tours métropole Val de Loire, les salaires et charges sociales (traitement, primes, indemnités diverses, titres repas) au prorata du temps passé.

Les frais de déplacement seront en supplément et pourront être remboursés directement par le Syndicat Touraine Propre à l’intéressé.

Le Comité Syndical,

Vu le décret n° 85- 1081 du 8 décembre 1985 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux modifié par le décret n° 89- 233 du 17 avril 1989,

Vu l’acceptation de l’intéressé,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de TMVL, du 18 décembre 2018, relative à la mise à disposition partielle pour le technicien supérieur territorial de Tours Métropole Val de Loire,

Vu l’avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) de Tours Métropole Val de Loire,

Considérant qu’il convient d’assurer le bon fonctionnement du syndicat Touraine Propre, Après en avoir délibéré à l’unanimité.

Demande à Tours Métropole Val de Loire la mise à disposition précitée pour toute l’année 2018, pour l’agent de Tours Métropole Val de Loire.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition partielle.

POINT 2– REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE

M. le Président informe le Comité Syndical que le nouveau régime indemnitaire tenant compte du RIFSEEP, mis en place pour la fonction publique d’Etat, est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d’une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions, et à l’expertise (IFSEE) .
- d’un complément indemnitaire tenant compte de l’engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Comité Syndical souhaite décaler sa prise de position afin d’avoir une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et tenir compte des décisions prises dans les communes ou intercommunalités de la métropole.

Sur proposition de M. Chalon, le Comité Syndical décide de différer la mise en place du RIFSEEP mais de garantir à l’agent le montant du régime indemnitaire actuel à compter du 1^{er} janvier 2018.

POINT 3– DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Comité Syndical prend connaissance des ajustements comptables nécessaires pour clôturer l'exercice 2017 –

TOURAINE PROPRE		DBM n° 2- BUDGET 2017	
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		CS 20/12/2017	
Article		Libellé	Montant
7788-O20-AG		Produits exceptionnels divers	- 24 791,51 €
6479-O20-AG		remboursement sur rémunération	- 208,49 €
TOTAL			- 25 000,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article		Libellé	Montant
020-020-AG		Dépenses imprévues	- 500,00 €
6453-020-AG		Cotisations caisse retraite	500,00 €
657358-O20-AG		Subv Ressourcerie Etude CC bléré Val de Cher	2 500,00 €
658-O20-AG		charges gestion courante	- 27 500,00 €
TOTAL			- 25 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Article		Libellé	Montant
21783-O20-AG		matériel informatique	€ 399,00
TOTAL			€ 399,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article		Libellé	Montant
2183-O20-AG		Matériel informatique	€ 399,00
TOTAL			€ 399,00

Par ailleurs le Comité Syndical confirme bien la décision prise le 1^{er} juin 2017, lors du vote du budget supplémentaire, de virer la somme de 83 459.20 € de l'article (1068-O1-AG-dépenses d'investissement) vers l'article 7785-O20-AG – recettes de fonctionnement).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 4- ANIMATIONS GSPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Comité Syndical est informé que TMVL qui assurait le financement de ces prestations en milieu scolaire sur son territoire avec le soutien de l'ADEME, va devoir réintégrer le régime commun des collectivités adhérentes à Touraine Propre (fin des aides de l'ADEME). Une augmentation de l'enveloppe budgétaire devra être prévue en 2018.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, M. le Président à signer la convention de transfert d'un lot du marché signé avec la SEPANT par TMVL, pour les animations gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

III-ETUDES

POINT 5- CENTRE DE TRI

M. le Président fait part de réunions du comité de pilotage tenues les 16 et 18 décembre 2017. La première réunion a été consacrée à la présentation des bureaux d'étude-BRG-Trident – Espélia, à la méthodologie et au calendrier de création d'une SPL.

La seconde réunion a eu pour objet la présentation d'un projet de statuts. Elle s'est tenue en présence de représentants de CITEO. Les bureaux d'étude doivent désormais établir rapidement un projet de business plan pour fixer définitivement le périmètre.

M. Dattée fait observer que seuls les actionnaires de la SPL pourront bénéficier des services du futur centre de tri.

POINT 6– CENTRE DE TRI – EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICAT DE LA VALLEE DU LOIR

Le syndicat Touraine Propre a été saisi d'une demande de participation du syndicat de la Vallée du Loir qui était représenté à la réunion du 18 décembre du comité de pilotage.

Le principe d'intégrer ce territoire aux études a été accepté sachant que les volumes à traiter restent très modestes (35 000 habitants).

M. le Président informe que le périmètre définitif devra être rapidement défini sachant que l'Orléanais se lancerait dans un projet similaire et développerait des contacts avec certains territoires du Loir-et-Cher. Il ne souhaite pas que ces extensions successives impactent la gouvernance de la SPL et les coûts (frais de transports).

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la nouvelle clé de répartition des frais d'étude et autorise M. le président à signer tout document s'y rapportant.

IV – REDUCTION A LA SOURCE

POINT 7– APPEL A PROJETS – SESSION AUTOMNE 2017

Le Comité Syndical est informé de l'analyse des projets déposés par les candidats.

Un groupe de travail préparatoire a émis un avis sur chacune des six propositions enregistrées : SEPANT, Maison des Jeux de Touraine, CC Bléré Val de Cher, La Charpentière, TRI 37, l'ASSO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de retenir la demande de subvention de la CC Bléré Val de Cher – étude pour la création d'une ressourcerie.

L'étude initiée s'inscrit dans la démarche que souhaite initier le Président en 2018. La création de ressourceries –recycleries doit être analysée, notamment pour répondre à la future fermeture des petits centres de tri (exemple : Loches). Le SYMEVAD récemment visité s'est engagé dans la réalisation d'une ressourcerie construite par la collectivité avec appel à projets. Les crédits pour cette subvention seront inscrits sur le budget 2017 (voir DBM – point 3).

La demande de subvention présentée par l'Association La Charpentière, relative à structuration de l'évacuation des objets vers des filières de recyclage, sera réexaminée en 2018 (autres financeurs possibles).

Les autres demandes n'ont pas été acceptées par la Commission et ne sont donc pas examinées en l'état par le Comité Syndical.

POINT 8– BORNES LIVR ‘ LIBRE

Sur proposition du groupe de travail, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la liste des communes qui seront équipées sur les crédits 2017 :

- Mouzay
- Charentilly
- Sorigny
- Neuville/ Brenne
- Veretz

POINT 9– QUESTIONS DIVERSES

- VISITE TRI 37 – 18 JANVIER -11 H 00 -RDV sur site 3 bis rue Jules Verne à La Riche – inscription préalable par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h45.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT